

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 500

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 14

À la seconde phrase de l'alinéa 49, substituer à la référence :

« V »

la référence :

« VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.